

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LE MUSEE PROMENADE
MARLY LE ROI – LOUVECIENNES
Siège : Mairie de Marly-le-Roi**

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-six septembre, s'est réuni Salle Béranger à Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h30.

Madame Lafont est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Modification des statuts - changement de nom du syndicat
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Règlement intérieur des visites du musée
- Convention de prêt de deux documents avec les Archives Départementales des Yvelines
- Contrat de prêt d'un globe céleste avec la Bibliothèque Nationale de France (BNF)
- Protocole de dépôt avec le Musée du Louvre, relatif au tableau « Portrait de Zette, chienne de Louis XIV » de François Desportes
- Protocole de dépôt de la statue antique de la muse Terpsichore avec le Musée du Louvre
- Convention de dépôt de mobilier archéologique entre l'établissement public du château de Versailles et le syndicat intercommunal du musée promenade
- Convention de prêt du « portrait de la Princesse Palatine » avec le musée Bernard D'Agesci de Niort

Questions diverses :

- Présentation du rapport d'activité 2018
- Point sur le Marché, accueil Musée/Château

Monsieur Saillard, à la demande du Président, informe les membres du comité de ce qui a été fait en termes de travaux depuis le dernier comité du mois de juin.

Il indique que le chantier arrive à son terme et que les délais vont être vraisemblablement respectés, avec seulement une quinzaine de jours de retard par rapport à ce qui avait été prévu. L'ouverture étant prévue le 30 novembre.

Madame Lafont demande si l'inauguration du 16 novembre est toujours prévue.

Le Président répond que celle-ci a été décalée de quinze jours.

Monsieur Saillard explique que certains travaux ont pris du retard suite à la découverte de problèmes d'étanchéité interne qui ont nécessité de refaire des murs, mais que cela est terminé. Il ajoute que lors des grosses pluies en juin aucune humidité n'a été constatée.

Le Président ajoute que la cour anglaise a été refaite.

Monsieur Saillard le confirme et explique qu'il y a eu un décaissement et l'ajout d'un vide entre les dalles et la cour anglaise.

Madame Lafont signale que ces travaux étaient prévus au mois de juin.

Le Président le confirme et ajoute que le regard a été agrandi.

Monsieur Saillard fait remarquer que les pluies importantes de l'été n'ont eu aucun impact sur la cour du Musée également. Il informe que le mur en gabion reste à construire, que ce projet est en discussion avec l'EPV (Etablissement public du château de Versailles) et que les échanges sont très positifs. Il ajoute que des problèmes sur les sols, qui ont été très mal réalisés au début du chantier, a été résolu.

Il précise que l'entreprise n'a pas voulu reprendre son ouvrage et que l'architecte a été en conflit tout l'été avec elle. Cependant, une solution a été trouvée et les travaux ont été refaits comme les élus ont pu le constater.

Madame Chopin informe que le ragréage a été effectué et que la résine sera coulée le 9 octobre. Elle ajoute qu'il y aura alors un temps de séchage d'une semaine.

Madame Lafont demande en quoi est fait le sol.

Madame Chopin répond qu'il est fait en résine.

Madame Picon demande si c'est une autre entreprise qui a dû intervenir.

Monsieur Saillard le confirme et ajoute que la première ne sera pas payée. Il poursuit avec le deuxième gros sujet, qui a été très préoccupant durant l'été. Il explique que le nouveau pompier, remplaçant l'ancien responsable de sécurité, n'avait pas suffisamment d'expérience sur ces sujets et a rejeté le dossier avant même qu'il soit déposé. En effet, il considérait que tous les calculs effectués depuis 40 ans sur l'entresol étaient faux car il s'agit d'un sous-sol et que, de plus, il y a deux sous-sols. Il annonce que ce pompier a même suggéré l'impossibilité d'ouverture du Musée, précisant que certains employés étant des femmes, il leur serait impossible de porter des individus si nécessaire.

Le Président fait observer qu'il remettait ainsi en cause les 35 ans d'ouverture.

Monsieur Saillard informe qu'afin de régler ce problème, le Syndicat a pris un cabinet spécialisé qui a refait les calculs et expliqué pourquoi les calculs du pompier n'étaient pas corrects. Il explique qu'en effet, l'entresol est à un certain nombre de centimètres par rapport à l'arrivée. Or le pompier s'est basé sur l'entrée du parc alors que si les pompiers doivent intervenir ils arrivent au niveau du rez-de-chaussée. Il en résulte que le décalage n'est plus le même et, qu'en conséquence, tous les calculs ont été refaits. Il ajoute que, toutefois, des points intéressants nécessitant une vigilance, sont ressortis des observations du pompier et la sécurité a été renforcée sur certains points et des réaménagements ont été effectués. Il informe qu'une subvention supplémentaire a été octroyée et signale que l'équilibre budgétaire est conservé et qu'aucun autre sujet de cet ordre n'est à signaler sur les travaux.

Monsieur Saillard annonce que le Musée doit passer en commission pour le changement de catégorie d'établissement recevant du public fin octobre et il pense cela ne devrait pas poser de problèmes ni de surprise pour l'ouverture. Il fait observer que ces deux problèmes ont nécessité des délais et ont généré du stress et du retard.

Madame Lafont demande si le pompier est un professionnel.

Monsieur Saillard le confirme et ajoute que celui-ci lui a dit qu'il refuserait l'ouverture.

Madame Lafont demande s'il n'y a pas une commission de sécurité.

Monsieur Saillard précise que c'est ce pompier qui justement la dirige.

Le Président demande où il est basé.

Monsieur Saillard ne le sait pas et rappelle qu'il vient de changer de poste. L'ancien responsable a été contacté et devait échanger avec le nouveau pompier. Toutefois, il fait remarquer, et il peut le comprendre, que ce nouveau responsable est réfractaire à des interventions extérieures qu'il vit comme une pression. Il fait remarquer que les explications ont été faites avec beaucoup de tact.

Monsieur Pothelet demande si finalement il a accepté.

Monsieur Saillard explique qu'il a dit au Syndicat de déposer le dossier, que le dossier a été déposé et dans un délai d'un mois il donnera un agrément.

Le Président signale que le problème concerne le sujet des personnes dépendantes.

Madame Lafont précise qu'il y a un accès handicapés et que de plus une accessibilité a été faite grâce aux travaux.

Le Président le confirme et ajoute que, depuis 35 ans, les commissions qui ont lieu tous les trois ans ont chaque fois été donné un avis favorable sur l'équipement.

Monsieur Pothelet demande s'il y a un risque de ne pas obtenir l'agrément.

Monsieur Saillard ne le pense pas car le pompier serait bien isolé dans sa décision. Il rappelle que ce sont deux problèmes sur le chantier lui-même et qu'ensuite, concernant les relations avec l'EPV il informe que les travaux du parking situé devant ont démarré par le travail du sol. Il

annonce qu'une rencontre a eu lieu, il y a quelques jours, avec l'EPV qui a confirmé que la gestion, non financière, de ce parking reviendrait au Syndicat mais ajoute qu'il n'y aura pas la possibilité, pour le syndicat, de mettre un barriérage ou des vigiles. L'EPV a expliqué qu'un certain nombre de places réservées au Musée seront délimitées, ainsi que des panneaux indicatifs. Il signale cependant qu'aucun système coercitif ne pourra être mis en place.

Le Président le confirme.

Madame Lafont demande combien de places seront dédiées au Musée.

Le Président répond qu'il y en a une quarantaine.

Madame Lafont demande si c'est en plus de celles déjà existantes.

Madame Chopin répond négativement et explique qu'un certain nombre de places actuelles sont enlevées pour que l'EPV puisse avoir accès à la pelouse.

Monsieur Saillard fait remarquer que la réunion avec l'EPV a été très constructive sur beaucoup de sujets. Il pense que l'EPV était au départ en attente de ce que le Syndicat était capable de proposer, suite aux nombreux échanges depuis des années et souhaitait voir si une dynamique serait créée. Il pense qu'ils sont contents et satisfaits de la manière dont le Syndicat a mené le dossier et, en conséquence, sont plus positifs dans leurs réponses et cite à titre d'exemple qu'il n'y a plus de problème pour les places. Il fait observer que Madame Lemonnier, la directrice de l'EPV, qui ne venait plus depuis longtemps, s'est déplacée le 7 octobre. Il conclut en précisant qu'il s'agit d'une dynamique positive.

Le Président rappelle le sujet très important de la mise en sécurité du Musée vis-à-vis de la rupture de canalisation éventuelle de la SEOP.

Monsieur Saillard précise que la SEOP a changé ses dispositifs et a mis en place des systèmes de mesures. Il annonce que les dernières pluies importantes n'ont pas eu d'impact sur le Musée et que, suite à la discussion avec Madame Lemonnier, le mur en gabion va être implanté.

Madame Lafont demande ce que donnerait l'association d'un fossé et d'un mur.

Monsieur Saillard signale que Madame Lemonnier a également évoqué un fossé et qu'une réflexion sera entamée à ce sujet.

Le Président indique, en attendant une décision finale, qu'un devis avait été demandé à l'architecte en chef des Monuments historiques pour un mur et que celui-ci se montait à 1 000 000 €. Il ajoute qu'il fallait également des demandes d'autorisations.

Monsieur Saillard ajoute que ce devis était de 300 000 € en travaux et de 700 000 € pour le travail de l'architecte. Il fait remarquer que le Syndicat lui a demandé des explications sur cette dernière somme la trouvant bien trop importante.

Le Président ajoute que ce devis n'avait pas été fait correctement. En effet, il était demandé à l'architecte la construction d'un mur, mais qu'il avait proposé un fossé, un mur et qu'il refaisait les jardins, tout cela avec des honoraires très importants pour aboutir à ce devis de 1.000.000 € pour la mise en sécurité du Musée et du jardin.

Monsieur Pothélet demande ce qui est en train d'être fait actuellement pour protéger des locaux concernant une éventuelle vague. Il fait remarquer que lorsque les problèmes arrivent, ils viennent de la Société des eaux de l'ouest parisien (SEOP) et demande si celle-ci a effectué des travaux significatifs dont certains avaient démarré l'année dernière.

Monsieur Saillard répond par l'affirmative et explique que la SEOP a changé des conduites afin qu'elles ne passent pas au-dessus, a mis des capteurs sur ses conduits et a également augmenté la surface des capteurs pour mieux suivre le réseau.

Madame Chopin signale qu'en cas de fuite, le capteur se déclenche ainsi en cas de baisse de pression une intervention est rapide.

Monsieur Saillard le confirme

Monsieur Pothélet fait observer qu'en amont il y a moins de raisons d'être inondé.

Le Président mentionne cependant que la SEOP a connu une rupture de canalisations très importante il y a environ trois semaines au niveau de la départementale 307, celle-ci ayant été coupée durant une semaine. C'est ainsi la preuve que cela peut toujours arriver.

Monsieur Saillard poursuit avec les collections que Madame Chopin va évoquer plus tard dans le comité et signale qu'un planning a également été prévu pour le repositionnement des collections et les élus le constateront plus tard dans ce comité, des tableaux et des prêts qui sont bien actés. Il informe qu'il y a eu quelques demandes de visites, notamment les Amis du Musée. Il annonce qu'une visite exceptionnelle a eu lieu avec les deux maires de Marly-le-Roi et de Louveciennes, mais que, le chantier n'étant pas terminé, il n'est pas accessible au public et par conséquent aucune visite n'est accordée actuellement ; en effet, en cas d'accident le Syndicat serait mis en difficulté.

Le Président signale que les Amis du Musée souhaitent venir à 18 personnes mais que cela n'est pas possible.

Madame Lafont annonce que l'Assemblée Générale des Amis du Musée aura lieu le jeudi 7 novembre et qu'elle y est invitée.

Le Président, informe ne pas être au courant. En ce qui concerne la réalité virtuelle, il mentionne que « L'Eclipse de 1715 » est terminée et sera proposée pour le 30 novembre. Il signale qu'un premier *teaser* a été envoyé mais qu'il n'est pas vraiment satisfaisant. Aussi, Madame Chopin a demandé à Aristéas de le reprendre afin qu'il puisse être diffusé dans les cinémas de la région. Il indique qu'il a été présenté la première fois au Centre culturel Jean Vilar de Marly-le-Roi à la présentation de saison et que le Directeur du cinéma du Vésinet a demandé à Madame Chopin s'il était possible de le diffuser dans ses salles. Il annonce qu'une autre demande sera faite pour une diffusion au cinéma « Le Fontenelle » à Marly-le-Roi, avec la possibilité de le passer dans d'autres endroits par la suite.

Monsieur Saillard insiste sur le fait que, même si des travaux supplémentaires sont à constater comme sur tout chantier, il n'y a aucune dépense supplémentaire sur la globalité du projet, notamment grâce aux subventions plus importantes que celles attendues. Il ajoute qu'il n'y a eu aucun appel supplémentaire aux communes. Les chiffres seront donnés aux élus. Il estime important de souligner que c'est une opération qui n'a pas dérapé et, comme il en a fait part aux deux Maires, n'a eu aucune incidence financière pour leurs concitoyens puisque, au final, cela n'a pas coûté plus cher que ce que les communes versent chaque année.

Le Président rajoute que 567 000 € ont été obtenus grâce aux subventions.

Une élue demande de combien est le montant total de cette opération.

Le Président répond que le montant est d'environ 600 000 €.

Monsieur Saillard répond que cela dépend de quoi on parle. En effet, il existe un tableau chiffré qui sera présenté aux élus. L'opération elle-même revient à 1,2 M€. Il explique qu'il y a certes un budget travaux, mais également un budget opération, des achats ou de la communication, de la réalité virtuelle, et que, sur une opération d'1,2 M€, le Syndicat a bénéficié de subventions pour un peu plus de la moitié de cette somme et qu'il reste donc, à la charge du Syndicat, environ 600 000 €. Il ajoute que sur cette somme, il y a un emprunt d'environ 200 000 € et que le reste a été financé par l'excédent et le montant du remboursement suite aux inondations. Le capital a donc été ainsi préservé. Il annonce qu'une perspective des budgets à venir, à quelques années, a été calculée et, qu'elle sera présentée aux élus lorsque le bilan de cette opération sera finalisé. Il signale que cette prospective a été envisagée avec des chiffres de fréquentation assez bas, à peu près identiques à ceux d'avant les travaux, et que le budget est suffisant. Il n'y a donc pas d'enjeux ou de dangers pour les années à venir.

Une élue demande sur combien d'années la prospective a été faite.

Monsieur Saillard répond qu'il s'agit d'une prospective à quatre ou cinq ans, même si une perspective à dix ans a également été réalisée. Il explique que, pour faire ces prospectives, il convient faire des postulats sur l'augmentation des recettes et des dépenses.

Le Président estime utile de le faire au moins sur un mandat.

Monsieur Saillard mentionne que si les recettes sont inférieures aux perspectives cela signifierait que les travaux n'ont servi à rien, mais il pense sincèrement que celles-ci seront plus importantes.

Le Président le confirme car tous les « feux sont au vert » même s'il est nécessaire de laisser un peu de temps

Madame Picon ajoute qu'il y a également plus de places de parking.

Madame Lafont demande s'il est envisagé un salon de thé.

Monsieur Pothelet précise qu'il n'est pas dans le budget pour l'instant.

Monsieur Saillard répond par l'affirmative et explique qu'il y a eu une présentation interne très rapide du salon de thé il y a quelques jours, car il souhaite toujours avoir connaissance au préalable de ce qui va être présenté aux élus. Il raconte que le Groupe H est passé et a montré son travail. Cette présentation sera bien évidemment présentée aux élus. Il indique que deux questions se posent. La première concerne la pertinence de la proposition, mais il ajoute qu'il n'a pas à juger de la pertinence d'une telle décision et de ce qu'ils proposent, sauf si évidemment le résultat avait été vraiment catastrophique et signale que c'est le Président qui décidera si cela doit être présenté aux élus qui eux-mêmes donneront leur avis et évalueront si cela correspond à ce qui est souhaité. La deuxième question est un peu plus délicate et concerne une faisabilité rapide de ce projet. Il s'agit des aspects techniques avec notamment le sujet de l'assainissement puisqu'aucun assainissement n'existe aujourd'hui. Il explique que le Musée étant de l'autre côté, cela signifie que, pour évacuer les eaux usées, il faut le traverser ; or cela représente des travaux importants alors même que le chantier vient de se terminer. La deuxième solution serait de créer un assainissement naturel ce qui se fait énormément. Dans ce cas, il conviendrait d'une part de demander si l'EPV est d'accord et d'autre part de pouvoir gérer les odeurs notamment. Les eaux usées seraient plutôt celles de la vaisselle puisque les toilettes existantes se situent dans le Musée. Une autre possibilité consisterait à faire sortir une canalisation derrière le mur d'enceinte en passant en dessous, longer le musée et à aller se raccorder devant la grille royale sur la buse d'assainissement. Il fait remarquer que cela nécessiterait des autorisations alors que, pour le moment, le sujet n'a pas été approfondi.

Le Président demande quel en serait le budget.

Monsieur Saillard précise qu'un budget de 200 000 € avait été fixé mais que la solution proposée représente une somme de 250 000 € ce qui n'est pas anormal.

Monsieur Watine fait remarquer qu'il ne mesure pas la réalité du besoin car il est question de construire une structure assez légère et non une grande cafétéria. Il explique qu'il ne voit pas la différence entre l'évacuation de l'eau dans un tel équipement et le fait de se laver les mains au Musée et par conséquent ne comprend pas pourquoi ce gros besoin d'assainissement.

Madame Lafont répond que la possibilité de déjeuner serait également proposée.

Monsieur Saillard signale que l'idée de départ, principalement celle des maires, était de pallier l'absence de salon de thé dans le parc et de rendre l'ensemble plus vivant. Il ajoute qu'il serait intéressant pour le syndicat de construire une offre complémentaire au Musée, accessible sans forcément passer dans les collections, qui permettrait aux clients de ce salon de thé de savoir qu'il y a un Musée, une boutique. Cela permettrait également, l'hiver, les weekends, ou l'été par beau temps, d'attirer du public et ainsi de répondre à une offre inexistante actuellement, à part un petit Food truck qui vient de temps à autre, et qui permettrait aux visiteurs de se promener dans le parc et de pouvoir consommer, voire déjeuner simplement (salade, croque-monsieur, etc.)

Le Président signale que c'était l'objectif initial.

Un élu précise que cela augmenterait la visibilité du Musée.

Monsieur Saillard ajoute que l'idée de départ était donc d'aménager aussi un lieu pour le parc. L'investissement présenté est lourd car il s'agissait de répondre à tous ces objectifs. Il ajoute cependant qu'il ne s'agit pas forcément de la solution qui sera adoptée in fine. Il explique que l'autre option est d'envisager un équipement très *light*, comme ce que propose l'EPV au Trianon, c'est-à-dire juste un point d'eau, sans toilettes ni repas, avec uniquement la possibilité de prendre des sandwiches ou une boisson. Il ajoute que ce serait une buvette améliorée, comme le fait Paul, à savoir un petit cabanon avec un point d'eau.

Le Président signale que cela peut être un compromis entre les deux possibilités.

Monsieur Watine informe qu'il avait compris que ce serait plutôt la deuxième option qui serait mise en place. Il comprend tout à fait l'ouverture sur le parc mais « faire du thé et des macarons » c'est autre chose.

Le Président mentionne que cela sera discuté avec les maires. Il fait observer qu'il est tout à fait possible de commencer avec une buvette et éventuellement changer de structure si la demande le nécessite.

Monsieur Saillard informe qu'à partir du moment où de la vaisselle est lavée il faut nécessairement envisager l'aspect assainissement. Il informe que Groupe H a soulevé un autre point intéressant. Actuellement le mur côté extérieur qui délimite le Musée du parc se prolonge par du grillage et aboutit à une grille et à un chemin qui n'est pas travaillé. Si la solution en dur aboutissait, Groupe H a proposé de créer une ouverture de ce côté pour permettre au public d'entrer dans le parc sans forcément passer par l'intérieur du Musée. Il souligne qu'il y aurait ainsi une double ouverture pour faire vivre le parc et que le public ne vienne pas toujours dans le jardin, par le musée. Il ajoute, qu'en cas de monde l'été, il y aurait un jardin plutôt à l'arrière afin que les usagers s'y installent. Il y aurait donc deux jardins, mais avec une délimitation bien étudiée, afin que les personnes n'aillent pas dans le Musée. Il fait observer que des questions doivent donc se poser mais qu'il s'agit juste pour l'instant d'une ébauche, que la société a bien étudié le sujet et que cela sera montré aux élus. C'est la raison pour laquelle il n'en dit pas plus sur le projet.

Le Président mentionne qu'il faut déjà attendre l'ouverture du Musée et que, début janvier, une étude plus approfondie sera envisagée.

Monsieur Saillard fait observer que, s'il est décidé la création d'une structure « en dur », il sera nécessaire de résoudre la question Thierry Algrin (l'architecte en chef des Monuments historiques territorialement compétent) puisque c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui doit intervenir, poser un permis et que cela demandera donc un délai conséquent.

Le Président mentionne que le délai sera d'environ deux ans dont six mois pour obtenir le permis.

Monsieur Saillard ajoute, qu'avant de demander le permis, des autorisations sont nécessaires. Il rappelle que les travaux du Musée ont été très compliqués, non pas en terme de travaux qui se sont très bien passés avec l'entreprise Du&Ma, mais avec les Bâtiments de France, l'EPV, la DRAC, etc. Il mentionne que le technicien du Syndicat qui gère ce chantier a eu d'énormes difficultés pour joindre les bons interlocuteurs. Il cite pour exemple, qu'à un moment du chantier déjà commencé, il leur a été dit de tout arrêter car il fallait une autorisation.

Madame Picon suggère qu'il serait peut-être plus intéressant d'envisager un Food truck qui viendrait régulièrement.

Monsieur Saillard informe que si tel était le cas, ce camion ne pouvant pas entrer dans le parc, l'offre serait à l'extérieur.

Le Président indique qu'il pourrait être envisagé une cabane allégée mais offrant de la qualité où le public viendrait quand il fait beau.

Monsieur Saillard fait observer qu'un tel aménagement obère toute la vision sympathique d'un salon de thé.

Madame Picon fait observer qu'il faudra, dans ce cas, prévoir le personnel adéquat et engendrera de la complication. Elle ajoute que la construction est une chose mais qu'il faut faire vivre le lieu ensuite.

Monsieur Saillard signale qu'il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP), et que la gestion n'incombe pas au Syndicat, mais à des spécialistes.

Le Président confirme que le Syndicat ne gèrera pas cet établissement.

Monsieur Saillard précise que l'étude avance et qu'ainsi, suivant les choix, les raisons de ce choix seront connues et ce que cela entraîne comme conséquence.

Le Président approuve et demande que cette question soit évoquée avec les Maires puisque ce sont eux qui en étaient à l'origine. Il explique que c'était Pierre-François Viard qui tenait particulièrement à ce qu'un salon de thé existe dans le Musée, car il croit beaucoup en de telles propositions pour faire venir le public.

Monsieur Pothelet demande, au vu du délai de deux ans évoqué précédemment par Le Président pour aboutir à la création de ce projet et en admettant que la décision soit prise rapidement, si le Syndicat pourra installer quelques tables et parasols comme l'avait initié Madame Chopin avant la

fermeture du Musée. Il pense qu'il serait ainsi possible de profiter de la relancée du Musée pour avoir plus de passage au printemps.

Monsieur Saillard répond qu'il n'y a aucun problème pour que les deux puissent être faits simultanément. Il mentionne que, dans l'esprit du Syndicat, une offre type Trianon, avec parasols, tables doit être proposée au public au printemps prochain. Il ajoute que ce ne serait pas alors un salon de thé, mais un lieu où les visiteurs pourraient « grignoter » et avoir une boisson, y compris le weekend.

Madame Lafont suggère qu'une machine à café pourrait éventuellement être louée.

Monsieur Pothelet est tout à fait d'accord et estime que le principal est que le public voie qu'il est possible de s'arrêter.

Monsieur Saillard signale que le personnel engagé par la DSP viendra avec une machine à café et éventuellement s'occupera du service de café ou thé.

Le Président fait observer qu'il faut dans ce cas que les jardins soient à minima refaits.

Monsieur Saillard poursuit avec la question de l'externalisation du personnel d'accueil et rappelle qu'un groupement de commande a été lancé. Il informe que les résultats des entreprises sont arrivés, qu'ils ont été analysés et qu'ils seront présentés aux élus, sans doute pas en comité mais plutôt en réunion particulière. Il fait observer les deux éléments suivants :

- D'une part, les résultats intéressants obtenus montrent que (l'écart entre une externalisation et une gestion en interne) n'est pas si important que prévu.
- Et d'autre part, une expérience est actuellement en cours au château. En effet, il explique qu'une externalisation étant envisagée et que, de plus, des vacataires ayant démissionné, une société a été engagée pour assurer l'accueil du Château Monte Cristo et qu'un retour d'expérience peut donc être fait.

Le Président mentionne qu'il s'est rendu sur place et qu'il trouve cela très bien. La société choisie est Muséa et c'est toujours le même personnel qui revient, que les agents connaissent le public, et sont réactifs.

Monsieur Saillard signale qu'il y a eu un problème avec un des agents au début de cette expérimentation, et que, suite à un simple appel, un autre agent a été trouvé pour le lendemain.

Madame Lafont demande si c'est au château même et non pas à l'accueil du domaine en haut.

Le Président répond que c'est bien au château même et qu'en haut, à l'accueil il n'y a pas d'externalisation mais uniquement des vacataires.

Monsieur Saillard rappelle qu'il est difficile de trouver et garder des vacataires engagés pour quelques heures et sans régularité. Il explique que le problème n'est pas de trouver une personne à qui on proposerait un temps plein, même contractuellement, mais que le problème se situe, au vu des ouvertures du musée et des périodes été/hiver, de recruter dans une zone de chalandise plus compliquée.

Le Président signale qu'une grosse instabilité est constatée depuis six mois avec beaucoup de départs d'agents en CDD qui ne sont pas très bien payés et qui partent dès qu'ils trouvent un poste plus stable. Il annonce que trois agents ont ainsi démissionné du château.

Monsieur Saillard ajoute que les raisons de ces démissions sont toutes différentes.

Madame Picon précise que cela sera pareil avec le prestataire sauf que celui-ci a des personnes pour les remplacements.

Le Président abonde dans ce sens.

Monsieur Saillard précise que la société a un grand vivier d'étudiants.

Le Président fait observer qu'il avait eu quelques craintes en signant avec Muséa en juillet car il pensait qu'il y aurait un gros *turn over* du personnel. Or il constate que durant tout l'été ce sont toujours les mêmes personnes qui ont été présentes.

Madame Picon précise que Muséa signe des CDD avec son personnel.

Monsieur Saillard signale que ce sera peut-être différent en hiver. Il se demande si ce sont fondamentalement des postes où des personnes doivent rester trois ou quatre ans. Pour lui ce sont des postes d'appoint.

Le Président précise que ce sont des situations précaires et que ces sociétés n'ont pas vocation à avoir des CDI.

Monsieur Saillard indique que cette externalisation éventuelle sera évoquée à nouveau avec les élus avec des chiffres et le retour d'expérience de la Directrice du Château afin de prendre une décision. Il annonce qu'il va proposer cependant d'engager cette société pour deux ou trois mois. En effet, il rappelle qu'il y a eu le marché, suivi des circuits décisionnels au château ou au musée pour avoir l'accord, et comme l'ouverture du musée est proche, il sera peut-être nécessaire de faire travailler cette société le temps que le comité prenne la décision finale.

Le Président explique que la décision est en fonction du coût de l'externalisation. En ce qui le concerne, si les coûts sont équivalents à une gestion interne des vacataires, il estime que c'est une bonne solution.

Madame Picon fait observer que les seuls perdants sont les agents très peu payés car la société d'externalisation, elle, doit générer du profit.

Le Président approuve et signale qu'il a été interpellé par un article qu'il a lu à ce sujet.

Monsieur Pothélet demande quand cette proposition sera visible.

Monsieur Saillard répond que la décision devrait idéalement intervenir en novembre. La commission d'appel d'offres du château a lieu actuellement, et lui-même devant également se décider rapidement, il pense que le dossier sera présenté aux élus au retour des vacances.

Madame Picon fait remarquer que l'ouverture du Musée va de toute façon nécessiter du personnel. Il lui est confirmé qu'en attendant, il sera fait appel à Muséa, sur bon de commande.

Monsieur Saillard répète que c'est la raison pour laquelle une contractualisation de quelques mois sera sans doute établie avec Muséa, d'une part car le temps administratif de prise de décision finale sera relativement long et d'autre part, si la solution d'externalisation n'est pas choisie, il sera nécessaire de lancer des recrutements de vacataires et de les former sans être dans l'urgence.

Monsieur Pothélet estime qu'une contractualisation sur trois mois permettra au Musée d'avoir son propre retour d'expérience en plus de celui du château.

Madame Picon demande qui formera le personnel d'accueil.

Madame Chopin répond que ce personnel est formé par la société qui l'emploie mais que le Musée le forme au site, c'est-à-dire à la connaissance du Musée, à la billetterie. En effet, même si on ne demande pas à ces agents des compétences de conférencier, il est utile qu'ils puissent répondre au public ou relancer la vidéo en cas de problème.

Monsieur Saillard aborde, comme déjà évoqué, le travail qui a également été effectué sur la mutualisation des structures. Il ajoute que les maires ont été rencontrés à ce sujet et y sont favorables. Il affirme que la mutualisation est en cours et qu'elle est plus ou moins complexe suivant les dossiers. Il annonce qu'une responsable administrative et financière arrive au château pour remplacer la personne qui occupait ce poste précédemment et qu'elle a plus d'expérience dans ce domaine.

Le Président précise qu'elle est ingénieure.

Monsieur Saillard explique qu'elle se situe entre un cadre A et un cadre B dans la classification de l'Etat. Son poste a été classifié ingénieur car il n'existe pas d'équivalence. Il souligne, comme déjà évoqué, que ce poste nécessitait une compétence assez forte en ressources humaines et en finances. Il précise que la nouvelle embauchée travaillait au CNRS comme responsable administrative et financière d'une cellule de recherches et qu'elle était, et c'est ce qui intéresse particulièrement le Syndicat, en contact avec les services centraux, gérait toutes les ressources humaines, les finances, les contrats et marchés pour le centre de recherche. Il précise qu'elle va être partagée entre le château, le musée et la piscine qui est le troisième équipement extérieur du Syndicat. En conséquence chaque structure ne paiera qu'un tiers de son salaire.

Monsieur Watine demande si cela fait partie des sommes du CIG (Centre interdépartemental des Gestion).

Monsieur Saillard répond négativement.

Monsieur Watine précise que dans ce cas, il ne comprend pas, car pour lui il s'agissait d'une prestation.

Monsieur Saillard demande s'il s'agit des fiches de paie.

Monsieur Watine répond négativement. Il explique qu'il parlait du SIGSEL (Syndicats intercommunaux de la boucle de Saint-Germain), les syndicats intercommunaux, et ne comprenait pas pourquoi cela était évoqué puisque, pour lui, il s'agissait d'une prestation achetée au SIGSEL, d'où son incompréhension.

Monsieur Saillard explique que ce poste existe aujourd'hui et qu'il est lié au château ; il ne s'agit donc pas d'une création de poste. Actuellement une personne s'occupe de l'administration du château et celle-ci a commencé sur le musée. Il explique qu'il y a des services centraux, mais en interne, il est nécessaire d'avoir des personnes sur ces équipements-là qui suivent au quotidien. Il faut maîtriser des sujets comme les bons d'engagement réguliers, suivre leur budget et, lorsqu'il y a un marché, pouvoir échanger avec le service marché. Il répète que la personne qui occupait cette fonction est partie et qu'une personne un peu plus « chevronnée » a été engagée, mais que cette personne a été mutualisée entre le château, la piscine et bientôt le musée afin qu'elle suive au quotidien ces trois établissements et qu'elle soit le référentiel des services centraux.

Le Président signale que le Musée ne paie qu'un tiers du salaire.

Madame Lafont fait observer qu'il y a peut-être plus de travail sur un équipement que sur un autre.

Monsieur Saillard explique qu'il s'agit de forfaits, comme c'est le cas aujourd'hui avec les 5 % de la masse salariale consacrés au musée, et ajoute que, sur les deux dernières années, le musée a représenté plus de ces 5% de temps de travail. S'agissant de forfaits, il explique que le calcul part sur trois tiers, mais que cette personne ne va pas compter à chaque fois le travail passé pour chaque équipement. Il fait observer qu'il s'agit d'un équilibre économique qui n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour le Syndicat mais, en échange d'autres services sont rendus.

Le Président signale qu'il a envoyé un courrier à Aurélia Sirvent pour que la répartition des jours et des horaires, ainsi que l'établissement des fiches de poste correspondantes à chaque établissement soit bien précis.

Monsieur Saillard explique qu'il s'agit d'avoir une personne sur place qui contrôle la régie et que les encaissements soient inscrits au bon endroit. Au titre d'exemple Il fait observer, sans offense, que les chiffres effectués par la régie devaient être complètement retraités car les agents à la caisse, qui suivaient la régie à l'époque, n'étaient pas formés.

Madame Chopin signale qu'un nouveau régisseur est arrivé.

Monsieur Saillard le confirme mais ajoute que l'objectif est de mettre chacun à sa place comme cela a été fait par exemple pour le technicien, Pascal Garnaud, qui est technicien musée dans le sens du suivi des aspects techniques. Il suit les contrats chaudière, reçoit les fournisseurs et les entreprises et il a été mutualisé avec le château afin qu'il ne s'occupe que de technique et non plus également de régie comme il le faisait auparavant.

Monsieur Watine fait remarquer que sa préoccupation était juste de ne pas trop alourdir les charges de personnel.

Monsieur Saillard signale que des simulations budgétaires ont été effectuées et qu'il n'y aura pas de surcout pour les structures, ce qui d'ailleurs est l'objectif de la mutualisation, même s'il n'y a aucun gain. Il ajoute que certes le Syndicat ne gagne pas mais s'il était resté à l'état antérieur, les syndicats auraient demandé des embauches supplémentaires.

Monsieur Pothélet signale que le Syndicat va gagner en compétence.

Le Président précise que cette mutualisation est réversible car il a demandé que la durée soit de un an renouvelable. Il ajoute que le nouveau comité issu des prochaines élections municipal décidera s'il convient de continuer ou non cette mutualisation en fonction des résultats obtenus ; c'est à lui qu'appartiendra la décision finale. Il fait remarquer que le Syndicat ne s'engage donc pas de manière pérenne.

Monsieur Watine souligne que sa question était de comprendre l'esprit.

Monsieur Saillard signale que dans les équipements extérieurs, quels qu'ils soient, il faut quelqu'un sur place qui prévienne les agents en questionnement sur les processus et afin de leur éviter des recherches inutiles de contrats, de délibérations, par exemple. Il annonce que cette personne arrive le 14 octobre en remplacement de Madame Kerrouche qui était au château et qu'il ne s'agit donc pas d'une création de poste. Il annonce qu'il y aura donc mutualisation de personnel et même un peu plus, car Madame Baillat, qui s'occupe du secrétariat et de la régie au musée, s'occupe également de la régie du château et suit le secrétariat avec cette personne. Il précise que Madame Lurol va apporter son soutien sur quelques sujets comme l'événementiel. Madame Moreau va apporter de son savoir-faire, après la réouverture, sur la communication et la gestion des publics. Il explique que la personne qui arrive va gérer l'accueil pour les deux structures et la boutique. Il y a donc cinq personnes impactées par cette mutualisation, Madame Chopin s'occupant également des expositions de Monte Cristo.

Monsieur Watine indique qu'il a désormais bien compris la raison de cette mutualisation. Il ajoute qu'en termes de management, c'est un défi car il faut bien quelqu'un pour les piloter.

Madame Lafont signale que c'est intéressant également pour les agents de changer de structure.

Le Président pense qu'intellectuellement c'est bien, mais ajoute qu'il faut bien définir l'ensemble des éléments.

Monsieur Saillard signale que ces quatre personnes dans les structures effectuaient plusieurs activités pour répondre à l'ensemble des missions. Il explique que l'idée est qu'au lieu d'être quatre dans chaque structure, il y a huit personnes pour deux structures qui feront ce qu'elles maîtrisent pour les deux structures. Il annonce que, pour piloter ce dispositif, Madame SCAGNI, ancienne directrice de tous les équipements sportifs d'une ville, et actuellement Directrice de la Piscine intercommunal de Saint Germain en Laye, va coordonner le fonctionnement des équipes sous sa responsabilité. Il ne s'agit pas de remplacer des personnes qui font bien leur métier, comme par exemple faire de la culture alors que ce rôle revient à Madame Chopin ou Madame Lurol qui connaissent leur métier. Ce poste ne sera pas configuré en tiers comme les postes précédemment évoqués.

Le Président insiste sur le fait de bien déterminer les tâches de chacun.

Monsieur Saillard signale qu'il y a un projet au château de revoir le pavillon d'accueil car il est impossible de continuer comme cela. Il signale qu'il y a eu beaucoup d'argent engagé pour le Château et il est impossible d'avoir en termes de gestion administrative des éléments qui ne sont pas clairs, ni sains. Il précise que ce n'est pas une critique pour les agents sur place mais que tout simplement ce n'est pas leur métier. Il explique que, lorsqu'il est question de marché public, on ne peut pas demander à une personne gérant la communication ou à la culture au sens large de parler à un interlocuteur « marchés ». Il fait observer qu'il est nécessaire d'avoir en référence, au niveau le plus proche, quelqu'un qui est capable de comprendre ce langage, de transmettre aux services centraux, d'insérer dans des plannings, etc. C'est la philosophie du système.

Le Président demande aux élus ce qu'ils en pensent.

Madame Lafont indique qu'un tel fonctionnement nécessite un cadrage. Elle fait remarquer que partir d'un système où les agents ont des postes très stables vers un système plus dynamique nécessite de la vigilance car cela ne conviendra pas forcément à tout le monde.

Le Président approuve mais rappelle qu'un travail d'un an a été effectué en amont, pour lequel il avait donné son accord, car ce travail réunissait le personnel.

Monsieur Saillard le confirme et rappelle qu'il s'agissait d'un atelier de mutualisation qui a duré un an.

Madame Picon insiste sur le fait que, même pour cela, il faut être vigilant et que cela ait du sens.

Monsieur Saillard annonce que la mutualisation a déjà commencé sur certains aspects. En effet, la volonté est d'aller doucement et de mutualiser sur tous les aspects et il ajoute que les agents commencent avec des craintes mais qu'ils sont accompagnés.

Le Président a rencontré tous les membres du personnel qui lui ont signifié qu'ils étaient favorables à cette mutualisation.

Monsieur Saillard souligne que cela n'empêchera toutefois pas certaines craintes.

Madame Lafont insiste sur le fait de valoriser ces structures qui ont nécessité beaucoup d'investissements.

Le Président approuve et veut, ainsi que les maires, que tout fonctionne bien. Il estime que cela nécessite une gestion managériale dynamique, mais également culturelle car il ne faut pas oublier cet aspect principal du musée et du château.

Monsieur Saillard, avec l'accord du Président, se permet d'évoquer maintenant, puisqu'il doit quitter la séance très bientôt, un dernier point d'actualité car les élus vont devoir délibérer sur le changement de nom du Syndicat. Il explique que le nom du musée a changé, mais que le nom du Syndicat est toujours «Syndicat Intercommunal du Musée Promenade ». Ce changement semble nécessaire afin d'éviter une incompréhension ou de la confusion chez certaines personnes. Il fait observer qu'un nom administratif très neutre est proposé afin de ne pas obérer la dénomination de l'équipement en lui-même.

Madame Picon ajoute qu'il est en effet mieux de changer les deux noms en même temps.

Le Président revient sur les subventions et les rappelle :

- 100 000 € du Ministère de la Culture suite à la lettre envoyée à Madame Françoise Nyssen et ajoute que le montant de cette subvention était inattendu.
- 37 000 € des territoires ruraux grâce à des actions effectuées par Madame Moreau et Madame Chopin.
- 54 500 € de la DRAC.
- 300 000 € environ de la Région.
- 170 000 € du Département.
- 15 000 € de la SEOP.

Soit un total de pratiquement 600 000 €.

Monsieur Saillard tient à souligner le travail très important fourni par Madame Moreau et Madame Chopin concernant la demande de subvention des territoires ruraux.

Le Président rajoute que le Syndicat a été très gâté concernant ces subventions pour travaux.

Madame Lafont demande si les subventions ont déjà été versées.

Monsieur Saillard précise qu'elles ont été notifiées et qu'elles sont donc certaines. Il explique qu'il convient d'envoyer les factures au fur et à mesure des dépenses.

Madame Picon insiste sur le fait que ce sont de très bonnes nouvelles et qu'elle est assez stupéfaite.

Le Président approuve et fait observer que du bon travail a été effectué

Monsieur Pothélet ajoute qu'il y a également un parking de 50 places, ce qui n'est pas négligeable.

Madame Picon approuve et se rappelant de ce que la Réunion des Musées Nationaux (RMN) avait présenté, elle estime qu'il faut entrer dans une nouvelle ère.

Le Président approuve et ajoute que ce résultat est quasiment adoubé par l'EPV. Il raconte que Monsieur BARATON (jardinier en chef du parc de Marly) a été charmant et a approuvé pratiquement tout ce qui lui était présenté. Il cite par exemple le parking qui était auparavant le potager des gardiens après un porche à droite de la grille royale et qui a été entièrement réengazonné et permettra de garer des voitures en cas d'événements particuliers.

Monsieur Watine estime que le succès entraîne le succès

Le Président signale que c'est effectivement très nouveau.

Le Président demande à Monsieur Saillard de relancer rapidement Monsieur Bautista pour les gabions.

Monsieur Saillard signale que c'est en cours et que le sujet a été évoqué avec Madame Lemonnier qui est venue hier. Il ajoute qu'elle a conseillé de poser le gabion sans autorisation puisque ce dispositif s'enlève et que, donc, aucune demande n'est nécessaire.

Le Président insiste sur le fait de ne pas lâcher et fait observer cependant qu'il va falloir faire entrer des engins de levage.

Monsieur Saillard signale que ce ne sera pas le cas, car il est prévu de passer par-dessus le mur.

Le Président fait observer que les grues devront passer sur la pelouse où est le parking.

Monsieur Saillard mentionne qu'il va s'occuper de tout cela et quitte le Comité.

Le Président souhaite également reparler avec les élus, non pas du logo, mais des inscriptions du nom et du logo sur la façade. Il annonce que l'agence Pentagon a fourni des projets que Monsieur Pothelet et lui-même ont repris en début de semaine.

Madame Chopin explique qu'il y a deux propositions, l'une faite par l'agence et une autre qui a été reprise par l'agence pour faire suite aux réflexions du Président et de Monsieur Pothelet. Elle rappelle que l'idée est de mettre sur la longue façade du Musée à la fois son logo et son nouveau nom et de positionner sur la petite façade du Musée, où se situe l'entrée, le nom du Musée, voire son logo en plus. La question posée porte sur la taille et l'emplacement à choisir.

Le Président ajoute que les couleurs doivent être également définies.

Madame Theyre demande si c'est une disposition différente.

Le Président l'affirme.

Madame Chopin explique que dans une solution, il y a le logo à une extrémité, le texte et le nom du musée à l'autre extrémité, alors que dans l'autre solution, la disposition est différente suite aux remarques de Monsieur Pothelet.

Le Président indique que la proposition de ce dernier est de ne pas dissocier totalement le logo du nom.

Monsieur Pothelet s'exprime sur les propositions de l'agence et signale que dans la configuration actuelle « Musée promenade » est inscrit à gauche sur la longue façade du musée et avec un grand espace laissé nu. La proposition qui a été faite et il peut comprendre que naturellement les créateurs aient eu envie de mettre quelque chose dans la partie de gauche puisque c'est là qu'est apposée la dénomination actuelle. Il mentionne qu'il a été personnellement un peu choqué par cette distance et il s'est permis de s'en exprimer directement avec **Le Président**. Il lui a été répondu, et il faut faire attention à cette remarque, que le parking, et c'est une bonne nouvelle, va occuper cette partie mais s'y ajoutent des arbres et que, avec les perspectives qui ont été simulées, ils ont constaté que le haut des voitures arrivaient à mi-hauteur et empêcheraient partiellement la lecture. Il constate que ce positionnement n'est pas évident avec un bâtiment assez bas. Il informe que son commentaire a été de dire que la proposition initiale n'allait pas, et qu'il ne fallait pas trop dissocier le nom du logo, d'autant que, sur le dessin, le regard part de la pelouse et va dans cette direction. Or lorsque l'arrivée se fait par l'allée ou lorsque l'on vient, l'angle de vision est différent. Il indique que c'est pourquoi il a évoqué ce sujet avec **Le Président**.

Madame Picon demande, au vu de l'emplacement des voitures, si rien n'a été évoqué pour avoir des éléments en ligne tout en haut.

Le Président demande ce que Madame Theyre entend par sa proposition.

Madame Picon explique de mettre « Musée du Domaine Royal de Marly » en long au lieu de le mettre sur trois lignes.

Le Président signale que dans ce cas, ce n'est plus le logo.

Madame Picon explique qu'il ne s'agit pas du logo, mais du nom du musée tel qu'indiqué sur le dessin. Il serait donc visible même sans voiture.

Monsieur Watine signale que cette possibilité a été actée.

Monsieur Pothelet signale que le nom du musée écrit sur trois lignes, tel qu'il est positionné sur le dessin, fait partie intégrante du logo et qu'il ne faut jouer avec les logos pour éviter de se perdre. Il soulève également un troisième point, qui n'est pas visible sur la photo, qui est les spots lumineux enterrés qui, pour certains éclairent les arbres et pour d'autres la façade et la toiture. Il ajoute que c'est une très bonne chose que l'éclairage arrive bien sur le logo.

Madame Theyre demande s'il y a eu une simulation avec des voitures garées devant.

Le Président le confirme et que cela figure dans ce dossier.

Monsieur Watine mentionne que lorsqu'il voit les sapins les uns à côté des autres, il craint que le « M » soit visible mais que l'on ne sache pas ce qu'il représente.

Le Président est tout à fait d'accord et signale que c'est la raison pour laquelle il faut les rapprocher.

Une élue signale que le parking sera vide la nuit.

Monsieur Pothelet signale qu'il aurait bien vu le « M » sur la gauche jouxtant l'inscription du nom du musée à cet endroit, mais comme il y a une gouttière, c'est impossible. Il trouve également le centre trop nu alors que c'est l'entrée des visiteurs et il estime plus normal d'accueillir le visiteur ainsi. De plus il ajoute que c'est plus équilibré.

Une élue précise que lorsqu'il y a des bouchons sur le rond-point de la grille royale, la partie gauche de la façade est bien visible. Mais lorsque les voitures sont garées, il est impossible de voir au fond.

Madame Chopin ajoute que la partie droite pourrait être utilisée pour annoncer des événements particuliers.

Le Président suggère un kakemono.

Monsieur Pothelet signale que l'emplacement des kakemono est ailleurs à droite ou sont les attaches.

Madame Chopin confirme que les attaches sont à cet endroit.

Monsieur Pothelet se permet de remonter l'un des dessins, car c'est vers lui que va sa préférence et qu'il est assez complet, avec une pose de kakémonsos lorsqu'il y en aurait besoin pour un événement.

Une élue signale que c'est équilibré.

Une élue signale qu'il y en a un aussi sur le bord de la route.

Madame Chopin signale un dessin qui permet de meubler la façade à ses deux extrémités. Elle raconte qu'elle est allée au Musée en voiture en venant de Saint-Germain-en-Laye et elle a trouvé que, du rond-point, c'est la partie gauche qui est la plus dégagée par rapport à l'emplacement des armoires.

Madame Picon précise que la zone de gauche est très dégagée et pense que c'est celle-là la plus visible.

Madame Chopin fait observer qu'il serait bien que le nom du musée soit près de la grille d'entrée.

Un élu abonde dans ce sens.

Le Président signale que s'il avait été possible de déplacer la gouttière cela aurait été mieux.

Une élue signale qu'elle aimait bien la première proposition.

Monsieur Pothelet explique qu'une signature ou un logo sont des éléments qui doivent être groupés pour être lus d'un seul coup d'œil. S'il est nécessaire de faire toute la longueur du mur pour voir le logo d'un côté le nom de l'autre cela ne va pas.

Le Président fait remarquer que le nom inscrit sur le linteau est bien.

Tous les élus trouvent cela parfait.

Monsieur Pothelet signale qu'au début ce n'était pas préconisé par l'agence.

Le Président signale qu'il faut remettre Louveciennes et Marly-le-Roi.

Madame Chopin lit les remarques de l'agence de création :

- La première proposition : le nom du Musée glisse dans l'espace juste à droite du logo. Attention toutefois à l'axe des arbres qui rendra la lecture assez aléatoire.

- Pour la deuxième demande : le logo glisse dans l'espace suivant, à droite et le nom du Musée est gardé là où il est. Ils trouvent étrange que le « M » ne soit pas vraiment centré entre le bord gauche de la façade et la gouttière.

Madame Picon signale qu'il lui semble important que le nom du musée soit près de la porte.

Monsieur Pothélet signale que c'est le cas sur sa proposition. Il demande à quel endroit arrive la gouttière « gênante ».

Madame Chopin précise que cette gouttière arrive dans un regard et qu'on ne peut pas y toucher.

Madame Lafont signale qu'il aurait été mieux de mettre des gouttières de chaque côté du bâtiment.

Madame Chopin signale que c'est le cas, mais comme la toiture a une grande surface il y a nécessité d'avoir une gouttière en plus au milieu.

Le Président ajoute qu'il faut également choisir la couleur des lettres.

Monsieur Pothélet demande s'il est nécessaire de voter.

Le Président répond par la négative car c'est lui qui prendra la décision.

Madame Chopin précise qu'il ne s'agit pas d'une délibération et qu'il suffit d'un accord entre les élus.

Les élus sont d'accord.

Madame Chopin récapitule en disant qu'il s'agit donc du « M » sur la moitié postérieure gauche et Musée du domaine royal de Marly sur la moitié droite. Elle signale que l'agence propose des lettres en relief en acier découpé et, en revanche, du pochoir pour le logo car il est assez difficile de mettre en œuvre des petites plaques d'acier pour tous les traits du rayonnement.

Le Président demande si c'est résistant.

Madame Chopin indique ne pas avoir posé de questions techniques à l'agence.

Monsieur Pothélet signale qu'actuellement le nom est composé de lettres métalliques, qui ne sont pas plaquées sur le mur, mais positionnées sur des picots ce qui donne un très léger relief. Il imagine que cet effet sera augmenté encore avec les lumières et souligne que l'idée du relief est intéressante.

Monsieur Watine demande si cela peut être mis sur une plaque plutôt que de faire à chaque fois des petites lettres pour le logo.

Madame Lafont signale que c'est moins chic.

Une élue demande s'il s'agirait dans ce cas de plexi mais précise que c'est un matériau, salissant notamment avec les voitures qui passent.

Madame Chopin signale qu'il y a une déclaration d'autorisation de statut des enseignes à faire valider par la ville et elle pense qu'avec une mise en œuvre assez proche de ce qui existe actuellement, cela sera plus facilement accepté qu'une plaque en plexi qui dénature.

Le Président insiste sur la durabilité du pochoir.

Madame Chopin signale que c'est une question à poser.

Monsieur Pothélet émet l'idée de découper un grand cercle de bakélite ou autre matériau transparent et d'appliquer le pochoir dessus.

Madame Chopin demande si les élus s'inquiètent sur la nature de la peinture employée.

Le Président répond par l'affirmative et insiste pour que soit écrit dans le contrat que l'agence s'occupe de la maintenance au cas où le pochoir s'estompe au bout de quelques mois.

Les élus en sont d'accord.

Monsieur Pothélet pense qu'il est préférable de l'imprimer sur quelque chose.

Monsieur Watine mentionne qu'il lui semble préférable d'avoir une enseigne que de nombreuses petites lettres avec chute possible.

Monsieur Pothelet signale que Madame Chopin ne parlait que du logo car le reste sera métallique.

Monsieur Watine estime que même le logo peut avoir le même problème.

Madame Lafont demande comment Musée Promenade est écrit.

Monsieur Pothelet répond que c'est écrit en lettres métalliques et que chacune d'entre elles est perforée.

Madame Chopin ajoute que chaque lettre à deux pattes de fixation.

Monsieur Pothelet reconnaît que cela tient très bien. Cependant, le nouveau logo étant très fin, il ne lui semble pas évident d'accrocher chaque élément au mur. Il revient sur l'idée d'appliquer un pochoir sur un grand cercle transparent.

Le Président signale que l'agence doit faire des propositions et s'occuper de l'entretien.

Madame Lafont demande si cela ne peut pas se découper chez un ferronnier.

Le Président pense que c'est surmontable.

Madame Chopin explique que les petits traits du rayonnement ne sont pas liés les uns aux autres.

Une élue demande s'ils sont soudés.

Madame Chopin estime que ce sera une question de prix alors que celui-ci est déjà d'environ 15 000 €.

Madame Chopin répond que le prestataire pressenti est l'entreprise Bauché, qui fait l'enseigne.

Monsieur Pothelet signale qu'il va faire des recherches car il y a des forges tout près d'ici, peut-être à l'Etang-la-Ville.

Madame Chopin signale que cela a été confié à Du&Ma et qu'il serait peut-être préférable de le laisser agir. Elle ajoute cependant qu'il doit y avoir plusieurs devis et demande à Monsieur Pothelet de lui communiquer le contact des forges. Elle propose de valider la petite façade et son linteau avec le nom plus le logo, avec le nom en lettres relief métal pattées dans les murs, ainsi que le logo également en pochoir sur le fronton. Elle demande si les élus tiennent au logo sur le fronton.

Le Président signale qu'il faut bien le logo.

Madame Chopin demande si ce sera aussi le cas sur la petite façade.

Le Président estime que sur le linteau cela va faire trop.

Madame Chopin aurait pensé à « pas du tout ».

Après quelques discussions, **les élus** sont d'accord pour partir sur ce projet.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2019

Une élue demande si finalement les noms de domaine ont été déposés.

Madame Chopin répond par l'affirmative et précise que les noms prévus ont été achetés, soit « muséedudomaineroyal demarly » et muséedomaineroyalmarly »

Monsieur Pothelet signale que Monsieur Delarue avait fait une bonne remarque en ne demandant qu'un seul mot comme « chateaufersailles » et qu'ils seront déposés en .com et .fr

Madame Chopin le confirme et ajoute que cela protège le nom de domaine en attendant d'avoir choisi le nom du site internet.

Monsieur Pothelet approuve le renvoi entre ancien et nouveau nom.

Madame Picon demande si le MDRM par exemple a été déposé.

Madame Chopin répond négativement.

Madame Lafont demande si le nom « muséepromenade » est déposé ?

Madame Chopin répond que le nom est déjà présent sur l'hébergeur du Musée et le contrat, qui s'achève prochainement, sera prolongé pour un an afin de permettre d'avoir une passerelle vers le nouveau site.

Monsieur Pothelet explique qu'ainsi en saisissant « musée promenade », l'internaute soit dirigé immédiatement vers le nouveau site.

Madame Chopin le confirme.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMpte Rendu des Actes Administratifs du Président

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations. Il fait remarquer que les Amis du Musée-Promenade participent bien à la restauration d'œuvres graphiques, de la commode Mondon, et du plan-relief.

Madame Lafont demande si ces restaurations ne devraient pas être prises en charge par l'assurance.

Madame Chopin indique qu'il s'agit d'œuvres qui n'ont pas été sinistrées lors de l'inondation. Elle explique, concernant les œuvres graphiques, qu'il s'agit de toutes les œuvres qui vont être présentées dans le parcours ou des dessins qui n'étaient pas en trop mauvais état et pour lesquels il faut faire un dépoussiérage recto-verso. Elle ajoute qu'il s'agit également d'œuvres n'ayant jamais été montrées du fait de leur mauvais état. Toutes les œuvres papier qui vont être présentées seront passées entre les mains d'un restaurateur qui va en plus faire le montage et la présentation sur des formats standardisés, soit cinq formats. Elle indique qu'il y aura également une flotte de cadres de cinq formats également ce qui facilitera les opérations de rotation d'œuvres et d'encadrement. Pour la commode, elle stipule qu'elle a été achetée aux enchères, juste après l'inondation et qu'il était nécessaire de la restaurer.

Madame Lafont demande s'il s'agit de celle qui était déjà exposée en haut.

Madame Chopin répond qu'il s'agit d'une autre commode. Elle fait remarquer que celle du haut a été obtenue grâce aux Amis du Musée-Promenade qui aident beaucoup pour les acquisitions. Elle explique qu'il a été décidé, sur les cartels près des œuvres, d'inscrire les dons, les achats, les restaurations des « Amis du musée-promenade ». Comme ils sont très présents, elle trouve que c'est bien de les valoriser ainsi.

Le Président approuve tout à fait.

Madame Chopin revient sur la commode et signale qu'il y avait des lacunes dans la marqueterie et un nettoyage des bronzes. Elle ajoute qu'elle accompagne des Amis du Musée visiter la commode chez sa restauratrice la semaine prochaine.

Le Président suggère, comme il en avait déjà été question, que les Amis changent également leur site internet, notamment le nom, puisque celui du Musée est désormais choisi.

Madame Chopin explique qu'ils doivent en délibérer en Assemblée Générale et propose d'envoyer un mail à ce sujet pour rappel.

Monsieur Watine demande si une communication est bien faite à ce sujet.

Le Président et **Madame Chopin** précisent tous les deux que l'association est bien informée.

Monsieur Watine insiste car s'il y a entre autres des subventions et il faut qu'ils aient bien des éléments pour leurs paiements ou leurs collectes en interne.

Un élu demande si l'adresse du musée a été changée.

Le Président répond qu'elle a été changée et validée la semaine dernière par la Mairie et est désormais : 1 grille Royale 78160 Marly-le-Roi.

Madame Lafont signale que sur le site des « Amis du Musée-Promenade, leur adresse est grille royale – 78430 Marly-le-Leroy.

Madame Chopin signale que la nouvelle adresse va leur être communiquée et indique qu'il est nécessaire de changer l'adresse de leur siège car le siège est au Musée.

Madame Lafont demande s'il y aura plus de courrier avec cette nouvelle adresse.

Madame Chopin ne le pense pas, c'est uniquement pour que le public trouve bien le Musée lorsqu'il vient en voiture et ne soit pas envoyé au 14 rue du parc de Marly-le-Roi à Louveciennes.

Madame Lafont fait remarquer que lorsque l'on tape grille royale, sur Google par exemple, on arrive sur la résidence de la Grille Royale à Louveciennes.

Madame Chopin répond qu'ici se sera à Marly-le-Roi puisque c'est le code postal de cette ville.

Sans remarque, le Comité syndical prend acte des décisions du Président.

MODIFICATION DES STATUTS - CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT

Le Président reprend les propos de Monsieur Saillard concernant l'homogénéisation du nom du Syndicat suite au changement du nom du Musée.

Monsieur Watine signale que cela a l'avantage de la cohérence.

Suite à une remarque de Madame Lafont sur la difficulté de trouver un acronyme avec ce nouveau nom du Syndicat, Le Président pense qu'il est préférable de laisser le nom sans abréviation.

Madame Picon demande quelles sont les adresses mail du Syndicat aujourd'hui.

Madame Chopin répond qu'actuellement il n'y a pas de site internet et que le nom de domaine n'a pas encore été défini. Cela sera fait par le prestataire du site internet qui hébergera le nouveau site et qu'il définira si l'adresse mail sera « muséedomaineroyalmarly.fr » ou autre chose. Elle signale que pour le moment les adresses anciennes sont toujours valables.

Le Président estime que le nouveau nom est trop long pour une adresse mail.

Madame Chopin informe que des propositions seront faites aux élus car les noms de domaine achetés sont peut-être temporaires, et seront finalisés en fonction des conseils du fabricant de site.

Le Président demande quand le site sera terminé.

Madame Chopin signale qu'il n'est pas encore commencé.

Une élue estime que pour un mail un nom si long cela ne convient pas du tout.

Madame Chopin rappelle que les propositions de l'agence sont attendues et qu'ils sont plus aguerris sur ce type de problématique de noms très longs.

Sans autre remarque, **les élus** adoptent à l'unanimité la modification des statuts - changement de nom du syndicat.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

Le Président présente le rapport. Il estime qu'il est bien de donner une indemnité à Madame HUART puisqu'elle a travaillé, mais, par contre et étant donné le travail fourni par Monsieur BOLNET, cette indemnité pourrait être, pour lui, divisée par deux ou encore inexistante.

Madame Theyre demande s'il a été consulté pour son rôle de conseil ou si le Syndicat ne lui a rien demandé.

Madame Chopin explique qu'elle a les échos de ses collègues du service des finances. Elle indique que Madame Huard a bonne réputation ce qui n'est pas vraiment le cas concernant Monsieur Bolnet. Elle explique que récemment Christine Baillat, qui devient régisseuse du Musée, a dû remplir des formulaires donnés par Monsieur Bolnet où tout était à faire et qu'elle a dû se débrouiller seule.

Les élus rappellent qu'il n'est pas obligatoire de donner d'indemnité.

Le Président ajoute qu'il s'agit de donner aux personnes qui ont conseillé le Syndicat et que, de plus, ce ne sont pas de grosses sommes.

Une élue signale qu'il s'agit de la réalité 2018 et que si Monsieur Bolnet agit en 2019, cette indemnité sera revue plus tard.

Un élu abonde dans ce sens.

Madame Picon rappelle un petit incident qui avait eu lieu il y a quelques années. En effet, aucune indemnité n'avait été versée alors que, historiquement, la personne qui la recevait partageait avec le service et que c'était les services qui les avaient alertés. Elle ajoute qu'il ne s'agissait pas du musée.

Un élu ajoute que les 57,55 € indiqués dans le rapport correspondent à deux mois et que la somme qui serait éventuellement donnée à Monsieur Bolnet serait de 287,74 €.

Le Président rappelle que cela fait au moins deux ou trois fois qu'aucune indemnité n'est versée.

Un élu demande, dans ce cas, pourquoi donner à Madame Huard.

Le Président répond qu'elle a eu un rôle de conseil au contraire de Monsieur Bolnet qui n'en a sans doute par eu l'année précédente. Il ajoute que cette somme est symbolique.

Monsieur Watine estime cependant que c'est pour une période de deux mois seulement, au prorata de sa présence.

Un élu pose la question qui est : si Madame Huard n'a rien eu l'an dernier, pourquoi lui donner une indemnité cette année.

Madame Chopin ne se souvient plus si cette personne était déjà là l'an dernier.

Le Président souligne qu'il y a beaucoup de *turn over* chez les comptables et qu'il faudrait peut-être s'assurer du nom des comptables de l'an dernier.

Un élu suggère que dans ce cas, il serait peut-être préférable de ne rien donner du tout.

Une élue suggère de lui donner la totalité de l'indemnité puisque l'autre personne n'a rien fait.

Madame Chopin fait remarquer que l'avant dernier paragraphe est le reflet de ce que ressentent les collègues des finances et justifie le fait de donner une indemnité à Madame Huard et pas à Monsieur Bolnet.

Sans remarque particulière, le Comité syndical vote à l'unanimité indemnité de conseil au receveur du syndicat.

Monsieur Watine signale toutefois qu'il vote pour afin de ne pas bloquer le vote.

Le Président souhaite garder la délibération sur le règlement intérieur pour la fin de la séance.

Madame Chopin va présenter les délibérations suivantes concernant les conventions de prêts ou de dépôts. En préambule, elle précise que cela va permettre au Musée de présenter, à sa réouverture, de nouvelles œuvres dans le parcours. Elle explique que le but de ces conventions est que le public voit des œuvres nouvelles sans que le musée n'ait à les acheter d'autant que certaines ne sont pas disponibles. Cela permet également de tisser des partenariats scientifiques avec d'autres établissements patrimoniaux. Elle annonce qu'il y aura vingt objets nouveaux qui seront présentés au public. Elle explique que ces œuvres vont leur être confiées soit en dépôt, pour une durée moyenne de cinq années renouvelables, de manière tacite ou pas, suivant la convention qui est soumise, soit, lorsque ces œuvres ne peuvent pas être prêtées longtemps car très fragiles et ne pouvant pas être exposées longtemps à la lumière, la formule sera alors un prêt dont la durée dépend de la souplesse du prêteur.

CONVENTION DE PRET DE DEUX DOCUMENTS AVEC LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES YVELINES

Madame Chopin présente le rapport et précise que ce sont les Archives Départementales des Yvelines qui conservent tout le fond des archives de la construction des machines de Marly. Elle explique que le Musée n'a pas beaucoup de documents sur la troisième machine de Marly et c'est pourquoi cette convention est élaborée.

Elle explique que les deux documents sont un plan qui est une coupe de la machine avec le bâtiment autour et un ouvrier donnant une idée de l'échelle, ainsi qu'une aquarelle représentant la grande machine de Dufrayer, la dernière qui a été détruite dans les années 60. Elle annonce que ce sont de beaux documents de grand format et qu'une place a été trouvée dans le parcours. Ces documents sont très fragiles et ont été sinistrés lors de l'inondation puis restaurés. Elle indique que la décision qui suivra les trois mois de prêt n'est pas encore définie, à savoir la présentation d'un fac-similé de très grande qualité des œuvres ou un prêt d'autres documents.

Une élue demande si les fac-simile sont payants.

Madame Chopin répond que ce sont les Archives qui les prennent à leur charge. Elle explique que le musée prend à sa charge tous les frais liés à ce prêt (l'assurance et le transport des documents). Elle informe qu'il est prévu d'acheter des cadres pour la mise en cadre de ces objets qui n'en ont pas.

Madame Lafont demande si cette convention sur le parc de Marly à Louveciennes est signée par Le Président du Syndicat Intercommunal du Musée-Promenade.

Madame Chopin le confirme et explique que le changement du nom du syndicat, décidé lors de ce Comité, n'est pas encore valable.

Madame Lafont demande s'il en est de même pour l'adresse.

Madame Chopin précise qu'il n'y a pas eu délibération sur l'adresse et se pose d'ailleurs la question de la nécessité de délibérer à ce sujet. Cependant elle signale qu'il n'y a pas de changement d'adresse de siège social qui reste l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi.

Madame Lafont indique que tout est noté sur Louveciennes.

Madame Chopin le confirme et fait remarquer également que cette convention est déjà signée par le Département.

Monsieur Watine suggère qu'il y a peut-être un ordre, à savoir les passer ainsi et la dernière étant l'ordre de changement de nom du Syndicat.

Madame Lafont fait remarquer que c'est pour trois mois.

Madame Chopin demande si la crainte de Madame Lafont est que la convention soit caduque parce que l'adresse postale est mauvaise.

Madame Lafont le confirme mais aussi car c'est signé par Le Président du Syndicat Musée-Promenade.

Madame Chopin explique que les deux communes de Marly-le-Roi et Louveciennes valident le changement du nom et qu'en attendant le retour des communes ou de la préfecture, le nom reste Musée Promenade.

Le Président confirme que cela doit passer en Conseil Municipal et que cela ne se fera pas avant 2020.

Madame Lafont le pense également car ce n'est pas à l'ordre du jour dans sa commune et qu'il y a encore deux Conseils Municipaux.

Le Président suggère que, dans ce cas, cela pourrait être validé en décembre et signale qu'il va évoquer le sujet avec Monsieur Perrot.

Madame Chopin ajoute que toutes les conventions passées aujourd'hui sont au nom du Syndicat Musée-Promenade et à l'adresse ancienne.

Madame Lafont demande si c'est bien validé et ne peut donc pas être réfuté.

Le Président suggère de faire un avenant.

Madame Chopin va se renseigner mais signale que le musée existe toujours, avec la même forme juridique et a juste changé de nom.

Monsieur Watine pense que cela doit être automatique.

Madame Lafont pense que, si ce n'est pas passé en Conseil Municipal et que la signature a lieu avant, c'est acceptable.

Le Président confirme que ce n'est pas encore passé en Conseil.

Madame Chopin mentionne que la question se pose pour les marchés, les engagements ou les contrats, mais elle pense qu'ici il n'y aura pas de problème.

Le Président confirme qu'il faut demander confirmation à Madame Aurélie Rouches.

Sans autres questions, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de prêt de deux documents avec les Archives Départementales des Yvelines.

CONTRAT DE PRET D'UN GLOBE CELESTE AVEC LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)

Le Président présente le rapport.

Madame Lafont demande s'il s'agit d'un globe de Coronelli.

Madame Chopin répond par la négative car les globes de Coronelli font 80 cm ou quatre mètres de diamètre.

Monsieur Watine demande si, dans les objets, certains sont de grande valeur.

Madame Chopin signale que cela va être abordé objet après objet. Elle précise que pour ce globe il y a une valeur d'assurance de 60 000 €.

Monsieur Watine souhaitait le savoir concernant un éventuel impact sur l'assurance en cas de sinistre par exemple.

Madame Chopin explique qu'elle a eu beaucoup de mal à trouver un globe et que la BNF lui en a proposé un de 20 cm de diamètre et atteint, avec la table d'horizon, le diamètre de 30 cm. Elle explique qu'elle a lancé des alertes pour des passages en vente de globes et pense que les Amis du Musée pourraient y être sensibilisés.

Madame Lafont répond que c'est une très bonne idée.

Le Président souhaite connaître les prix.

Madame Chopin répond que les prix vont de 10 à 30 000 euros, pour ceux qu'elle a vus cette année.

Le Président ne trouve pas le prix très élevé.

Madame Chopin annonce que la BNF exige un transporteur professionnel, qu'une caisse soit confectionnée pour que l'objet y repose dans de la mousse et un convoyeur, c'est-à-dire un agent de la BNF qui sera là à chaque opération du transfert. Une assurance sera contractée pour cet objet et payée par le Musée. Elle explique que ces conditions sont habituelles avec la BNF et qu'elles génèrent des frais complémentaires.

Madame Theyre trouve que l'exposition de cet objet est une bonne chose.

Le Président approuve et signale qu'il voulait absolument un globe.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité le contrat de prêt d'un globe céleste avec la Bibliothèque Nationale de France (BNF)

PROTOCOLE DE DEPOT AVEC LE MUSEE DU LOUVRE, RELATIF AU TABLEAU « PORTRAIT DE ZETTE, CHIENNE DE LOUIS XIV » DE FRANÇOIS DESPORTES

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin explique qu'elle a pris contact avec le Musée de la Chasse et de la Nature à Paris pour un dépôt présenté au comité et que la conservatrice lui a signalé au passage un tableau peint pour Marly qui représente le portrait d'une chienne de Louis XIV. La conservatrice lui a précisé que ce tableau appartient au Louvre mais comme le Musée de la Chasse va changer d'accrochage, il n'en a plus besoin. Elle lui a demandé si le musée le voudrait, ce que Madame Chopin a bien sûr accepté et le Louvre également. Elle explique qu'il s'agit d'un grand format et qu'il représente l'une des chiennes de chasse de Louis XIV, qu'il aimait beaucoup et que cette chienne a sans doute vécu au château. Le tableau a déjà sa caisse car il est actuellement dans une exposition en Suisse et reviendra directement au Musée, il sera transporté par un transporteur professionnel.

Monsieur Watine demande si ce tableau n'est pas trop grand pour le musée.

Madame Chopin répond qu'il rentre dans le parcours.

Monsieur Watine trouve extraordinaire que des œuvres arrivent toujours alors que les anciennes restent.

Madame Chopin précise que le scénographe lui a fait sortir quelques œuvres. Par exemple il lui a conseillé de ne mettre que six dessins au lieu de huit qui auraient trop chargé le mur. Elle signale que ces conventions concernent des objets prestigieux et il fallait absolument faire de la place.

Madame Lafont demande pourquoi le Saint Geneviève de Madame Vigée-Lebrun ne peut pas être exposé au Musée.

Madame Chopin répond que dans la section dédiée à Louis XV et à Madame Du Barry, il n'y a pas vraiment de matière pour raconter Madame Vigée-Lebrun et évoquer ses œuvres.

Madame Lafont insiste sur le fait que c'est un tableau exceptionnel et le seul tableau religieux qu'elle ait peint.

Madame Chopin pense qu'il vaudrait mieux valoriser cette œuvre dans une exposition dossier.

Madame Lafont explique que lors d'une entrevue avec la RMN (Réunion des Musées nationaux), la remarque avait été faite d'un manque de fils conducteur et elle pense effectivement qu'il y a beaucoup de choses qui sont un peu décalées.

La Président fait observer qu'il sera sans doute possible de ressortir certaines possessions du Musée dans une exposition dossier.

Madame Chopin suggère une valorisation des personnalités de Louveciennes. Elle évoque un pastel de Vigée-Lebrun qui est le portrait d'une inconnue. Elle se demande ce qu'il serait possible de raconter sur cette inconnue. Elle ajoute qu'un équilibre est à trouver entre le prestige des signatures et ce que raconte l'œuvre car le musée veut raconter une histoire au visiteur.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité le protocole de dépôt avec le musée du Louvre, relatif au tableau « portrait de Zette, chienne de Louis XIV » de François Desportes.

PROTOCOLE DE DEPOT DE LA STATUE ANTIQUE DE LA MUSE TERPSICHORE AVEC LE MUSEE DU LOUVRE

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin précise que le Louvre possède cinq statues de muses qui sont les compagnes du Dieu Apollon. Il s'agit de statues antiques qui faisaient partie des collections de Louis XIV et qu'il a fait placer à Marly en rajoutant des détails sur chacune de ces muses pour que celles-ci soient bien en accord avec ce qu'il voulait raconter dans ses bosquets. Le Louvre a proposé cinq muses, mais elles sont gigantesques, pèsent chacune 700 kg et n'ont qu'une place possible au rez-de-chaussée du musée. Or il y a un sous-sol sous ce rez-de-chaussée.

Il a donc été convenu que le musée récupérait une Muse avec tête et rendait au Louvre une de leur Muse sans tête, celle-là ayant été restaurée pour l'exposition de « Versailles et l'antique » en 2012.

La statue qui est rendue s'appelle Euterpe. Elle ajoute que Terpsichore ressemble à Clio et a la même taille, et qu'elles sont exposées côte à côte.

Madame Lafont demande ce que représente la Muse Terpsichore.

Madame Chopin répond qu'il s'agit de la Muse de la danse. Il s'agit d'un nom grec.

Monsieur Watine approuve ce dépôt en précisant que cela donnera du cachet au Musée.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité le protocole de dépôt de la statue antique de la muse Terpsichore avec le musée du Louvre.

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE DEPOT DE MOBILIER ARCHEOLOGIQUE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU DE VERSAILLES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSEE PROMENADE</p>

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin explique qu'au moment de l'inondation avait lieu une exposition temporaire, la première faite avec Versailles. Elle explique que de très beaux objets archéologiques ont été découverts lors de fouilles récentes dans le parc de Marly, notamment de la vaisselle.

Madame Lafont fait remarquer que cette exposition n'a duré que 15 jours.

Le Président demande si ce sont des découvertes postérieures.

Madame Chopin répond négativement car les fouilles se sont arrêtées en 2015.

Le Président signale que, dans ce cas, il n'y a pas eu d'autres découvertes après le début de cette exposition si courte.

Madame Chopin précise qu'il s'agirait de demander de la vaisselle, de la verrerie, de la faïence, notamment les belles aiguières - des cruches -, un pot de chambre aux armes de Marly et des matériaux de construction. Elle explique que deux fragments de la façade du château comportent un trompe l'œil de marbre rouge qui est un témoignage tangible de ce qui est raconté depuis toujours, à savoir que Marly était peint. Il y a également quatre fragments qui proviennent des décors en stuc du salon ou des vestibules (la petite patte d'un ange, l'œil d'un grand Atlante, un enroulement de chapiteau) qui seraient exposés à la fin du parcours pour évoquer la destruction du château. Elle précise que tous ces fragments iront dans une même vitrine.

Monsieur Pothélet demande si ce n'est pas sur une de ces céramiques anciennes que le « M » a été retrouvé.

Madame Chopin répond positivement mais pas celle-ci. Elle signale que sur le pot de chambre est écrit Marly en entier. Elle signale que le « M » est inscrit sur du mobilier que le Musée possède déjà et qui est issu des fouilles de Bruno Bentz des années 1980/1990 et que celui-ci a déjà été présenté.

Monsieur Pothélet estime que cela donne de la légitimité au choix du logo.

Madame Chopin signale que l'agence Pentagon s'en est un peu inspirée.

Monsieur Pothélet fait remarquer que c'est une bonne raison de les avoir et estime que le public, ainsi s'y trouvera confronté.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de dépôt de mobilier archéologique entre l'établissement public du Château de Versailles et le Syndicat Intercommunal du Musée Promenade.

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE PRET DU « PORTRAIT DE LA PRINCESSE PALATINE » AVEC LE MUSEE BERNARD D'AGESCI DE NIORT</p>

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin explique qu'il s'agit d'un échange. Elle explique qu'il a été prévu d'exposer dans une section du musée les portraits des gens qui sont venus à Marly mais ajoute qu'il y a peu de ces portraits. Parmi ceux-ci, il y a celui de Madame de Maintenon qui a été prêté au Château de

Versailles pour une exposition sur les 300 ans de la mort de Madame de Maintenon. Le musée étant fermé au public, le prêt de ce portrait, appartenant par ailleurs à Versailles, n'était pas un problème. Celui-ci a été récupéré au mois de juin. Elle mentionne que, durant l'été, elle a reçu un courrier officiel de la Directrice du musée de Niort, qui est la ville natale de Madame de Maintenon lui signalant que ce musée récupérerait l'exposition de Versailles. Les commissaires du Château de Versailles, également commissaires de l'exposition, lui et ont demandé le prêt du portrait de Madame de Maintenon ce qu'elle a refusé car le musée ré-ouvre et qu'elle avait besoin de ce portrait dans son accrochage. Elle en a prévenu Versailles, cependant comme Versailles a insisté pour ce prêt, la Directrice de Niort a proposé un échange contre le portrait de la Princesse Palatine, la belle-sœur de Louis XIV, qui a écrit une correspondance très riche permettant de mieux connaître Marly.

Madame Lafont signale que c'est une très bonne nouvelle.

Le Président le confirme et signale qu'il y avait déjà des documents sur la Palatine dans la dernière exposition.

Madame Chopin se pose la question de demander le dépôt de ce tableau faisant partie du parcours permanent de Niort.

Le Président répond que cela pourrait être une possibilité.

Madame Lafont signale que la valeur assurance est cependant de 80 000€.

Monsieur Pothelet fait remarquer que tout cela est très riche.

Madame Lafont signale que l'ouverture approche et cela se sent.

Le Président signale qu'il a demandé à Madame Chopin de faire des statistiques pour connaître le nombre des œuvres nouvelles présentées lors de la réouverture et que le chiffre est de 25% de la totalité qui est de 160 œuvres.

Madame Chopin précise que la moitié de ces 25 % sont les dépôts qui viennent d'être évoqués et l'autre moitié sont des œuvres qui n'ont jamais été montrées parce qu'elles n'étaient pas en bon état. Elle annonce également que de nombreuses œuvres vont aller dans la section « le domaine s'endort » qui porte sur la chute de Marly, au 19^{ème} siècle où il n'était plus entretenu. Elle signale que le musée évoque même les chasses présidentielles pour la première fois ; il s'agit donc d'œuvres de réserve.

Monsieur Pothelet demande combien d'œuvres sont retirées.

Madame Chopin n'a pas comptabilisé ces œuvres.

Une élue demande si la maquette reste.

Madame Chopin répond par l'affirmative

Monsieur Pothelet demande combien il y avait d'œuvres avant cette réouverture. Car il souhaite voir s'il y a une densité forte de d'œuvres nouvelles à voir.

Madame Chopin est sûre qu'il y en avait moins, mais n'a pas le chiffre exact.

Monsieur Watine précise qu'en termes de communication, cela paraît un élément intéressant de dire si tout a changé.

Madame Chopin explique qu'il y a des pièces supplémentaires avec la grande salle intégrée au parcours permanent.

Madame Lafont demande ce qu'il en est pour les expositions temporaires.

Le Président répond que les expositions temporaires se feront dans la pièce du bas mais qu'il faudra débarrasser les œuvres de la collection permanente qui y sont exposées et les mettre en réserve, ceci pour utiliser la totalité des 90 m² pour une exposition temporaire.

Madame Lafont précise que c'est ce qui se faisait avant.

Madame Chopin le confirme et annonce qu'il a été demandé au scénographe d'anticiper sur ce besoin et que cela faisait partie du programme auquel il devait répondre. Elle fait observer que tout le mobilier est palettisable et donc peut être mis en réserve.

Le Président souligne qu'il a demandé à Madame Chopin qu'elle réfléchisse, quelques mois après l'ouverture, à des expositions temporaires qui ne seraient pas faites avant 2021. En effet il estime qu'il faut laisser au moins un an au musée pour s'installer.

Madame Lafont demande si auparavant il y avait une exposition temporaire par an.

Madame Chopin répond par l'affirmative et annonce qu'une année, il y a eu une exposition temporaire et deux expositions dossiers (le festival du regard et un dossier sur Saint-Vigor).

Madame Picon indique qu'il y en avait une plus importante tous les deux ans.

Le Président répond que c'était un peu plus de deux ans et ajoute qu'il faut faire durer les expositions un peu plus longtemps. Il rappelle que « les femmes » a duré de novembre à février mais a eu lieu au moment des attentats du Bataclan et qu'en conséquence le musée a été fermé tout le mois de novembre. Il ajoute qu'ensuite il y a eu Noël et que l'exposition a réellement démarré en janvier.

Madame Picon rappelle aux élus ce que la RMN a préconisé, à savoir qu'avant de faire des expositions temporaires, il faut installer le musée.

Le Président le confirme et c'est pourquoi il a parlé de 2021. Il ajoute qu'il est bon cependant que Madame Chopin y réfléchisse. Il mentionne que lorsque les Maires sont venus, Monsieur Pierre-François Viard a conseillé de faire des expositions temporaires le plus rapidement possible, ce à quoi le musée a répondu que ce ne serait pas avant au moins un an.

Madame Picon signale que la volonté du maire est contraire à ce que préconise la RMN, à savoir attendre et faire connaître le Musée pour ce qu'il est.

Madame Chopin ne croit pas à trois ans.

Le Président estime que trois ans est trop long et préfère un an à un an et demi. Ainsi, Madame Chopin aura du temps pour réfléchir à des expositions sur des thèmes assez riches mais généraux et ouverts qui fassent venir le public.

Madame Picon signale qu'il faut effectivement s'y prendre tôt.

Monsieur Watine pense qu'il y a aussi un aspect du dispositif à régler car la première année, des constats seront faits sur d'éventuels mauvais fonctionnements et il est convaincu que la première année Madame Chopin manquera de temps pour préparer une exposition pour l'année suivante.

Madame Lafont mentionne que c'est aussi intéressant par rapport à la fréquentation de laisser le musée tel quel durant le printemps, l'été, etc.

Madame Chopin est tout à fait d'accord pour faire une exposition temporaire au moins un an.

Monsieur Pothelet rappelle que le premier événement est bien la réouverture du musée avec 25 % de nouvelles pièces. Cela permettra une bonne communication et ainsi d'attirer des visiteurs.

Le Président fait remarquer qu'il y a également à communiquer sur la réalité virtuelle

Madame Chopin pense qu'il est effectivement préférable de préparer à l'avance des thèmes d'expositions temporaires afin d'anticiper des partenariats scientifiques, comme par exemple un partenariat avec le Musée de la Chasse puisqu'elle envisage une exposition sur la chasse. Cela permet également de ne pas forcément mettre 50 % de son travail pour une telle préparation.

Le Président ajoute qu'il faudrait y réfléchir avant la fin du mandat.

Madame Chopin émet l'idée de trouver un musée qui serait repreneur de l'exposition de Marly pour partager les frais.

Madame Lafont cite le Musée de la Chasse de Gien.

Madame Chopin répond qu'il s'agissait de celui de Senlis et qu'il n'a pas été utile de contacter celui de Gien.

Madame Lafont signale que les architectes ont travaillé sur celui de Gien qui est très bien.

Madame Theyre rappelle qu'il est arrivé, pour certaines expositions, d'aller trop vite au niveau des négociations et des œuvres disponibles.

Madame Chopin signale de plus que, s'il est nécessaire de faire une publication, les rédacteurs ne sont pas forcément disponibles et ont des engagements ailleurs. Elle suggère éventuellement de faire un conseil scientifique ou des projets avec des écoles. Elle ajoute que plus il y a anticipation, plus il est facile de faire du partenariat.

Tous les élus sont d'accord sur ce point.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de prêt du « portrait de la Princesse Palatine » avec le musée Bernard d'Agesci de Niort.

REGLEMENT INTERIEUR DES VISITES DU MUSEE

Le Président présente le rapport.

Madame Theyre demande ce qui change par rapport à avant.

Madame Chopin répond qu'il n'y avait pas de règlement intérieur avant. Elle explique qu'il a été décidé de plafonner la constitution d'un groupe à 30 personnes sachant que ce groupe aura droit à un tarif réduit. Elle explique cependant que lorsqu'une vision plus précise du musée, comme l'emprise au sol du mobilier, sera possible, il faudra peut-être pour des raisons de flux, plafonner le groupe à 25 personnes. Cela sera vu à l'usage. Elle signale que la question du nombre plancher de personnes pour définir un groupe et donc de lui faire bénéficier du tarif réduit, se pose. Elle précise qu'il s'agit de trouver ce qui serait le plus intéressant au vu des agents nécessaires à l'accueil ces groupes et des recettes encaissées.

Le Président demande comment cela se passe dans les autres musées.

Madame Chopin précise que c'est très variable et qu'aucune réelle tendance ne se dégage.

Madame Theyre explique que si c'est dix personnes, cela ne couvre que le gardiennage et donc ce n'est peut-être pas pertinent.

Le Président signale que ce serait mieux dans ce cas d'être douze ou quinze personnes.

Monsieur Watine demande des explications à savoir s'il s'agit bien de tarif groupe et non de privatisation.

Madame Chopin répond qu'il s'agit juste du tarif d'entrée pour un groupe.

Monsieur Pothélet mentionne qu'un groupe n'empêche pas d'autres visiteurs.

Madame Chopin confirme qu'il peut tout à fait y avoir des visiteurs individuels qui visitent le musée en même temps. Elle explique que ce n'est pas le groupe qui couvre les charges.

Le Président fait observer qu'il ne faut pas générer un coût supplémentaire pour le musée.

Une élue demande quelle est la moyenne du nombre de personnes pour un groupe.

Madame Chopin répond que c'est très variable. Il y a des groupes très organisés de retraités qui, à deux groupes, remplissent un bus et que donc ce sont deux groupes de 25 personnes.

Madame Theyre demande si la proposition est dix.

Madame Chopin répond que c'était soit dix soit douze.

Le Président indique que douze personnes serait correct, car pour dix personnes, en hors taxe, on arrive juste à l'équilibre

Monsieur Watine précise que, pour lui dix personnes est déjà un nombre correct, même s'il trouve que ce choix est un peu arbitraire.

Le Président souligne qu'avec les touristes ce nombre sera marginal.

Madame Chopin précise qu'un groupe doit réserver pour visiter le musée car cela permet d'avoir un confort de visite. Elle explique, qu'en effet, si un groupe de trente personnes a réservé et qu'un autre groupe de trente personnes se présente, il sera nécessaire de dire au deuxième groupe de revenir une heure après.

Le Président signale qu'il l'a demandé à Madame Moreau, et espère que les élus seront d'accord, car il pense que c'est important, en tout cas au début, de proposer des visites guidées le weekend. Il trouve que cela permet d'aller à l'essentiel sans couter très cher. Il s'agit d'un service pour les visiteurs.

Madame Chopin rappelle que douze personnes serait le minimum pour un groupe ;

Monsieur Pothélet signale que l'on peut éventuellement faire deux groupes de quinze personnes avec un groupe de trente personnes.

Les élus sont d'accord pour que le minimum d'un groupe soit de douze personnes.

Sans autres questions, le comité syndical approuve à l'unanimité le règlement intérieur des visites du musée

QUESTIONS DIVERSES

Le Président aborde un dernier point sur le fait qu'il n'a pas reçu le rapport d'activité.

Madame Chopin explique que Monsieur Saillard a signalé que celui-ci n'a pas encore été imprimé et qu'il vient juste d'être envoyé aux villes et qu'en conséquence il sera présenté au prochain conseil.

Monsieur Watine trouve curieux de ne pas l'avoir.

Madame Chopin explique que c'est un document interne qui n'avait jamais été présenté aux élus, mais simplement envoyé aux communes car c'est une obligation.

Madame Picon répond que les élus en étaient destinataires auparavant.

Le Président confirme que Madame Moreau leur envoyait, mais peut-être pas à chaque fois.

Madame Chopin précise que le Syndicat a l'obligation d'envoyer son rapport d'activité aux communes membres, qui doivent en délibérer.

Le Président le confirme.

Monsieur Watine précise que c'est la raison pour laquelle il ne comprend pas pourquoi ce document ne soit pas vu entre élus avant de passer aux communes.

Le Président signale qu'il vient de l'avoir, qu'il va le lire et demander à ce qu'il soit envoyé aux élus.

Madame Picon précise qu'elle s'était également fait cette remarque à savoir qu'ils recevaient ce document avec les éléments du conseil municipal, mais que cela n'avait pas été discuté au niveau du comité syndical. Elle ajoute que ce serait bien qu'ils puissent le lire avant la présentation aux communes afin de ne pas le découvrir en conseil municipal.

Monsieur Watine signale qu'en conseil municipal c'est l' élu, ici présent, qui présente ce rapport et il est donc difficile de présenter un document jamais lu.

Le Président confirme qu'un exemplaire sera envoyé aux élus.

Sans autres observations, la séance est levée à 20h30.